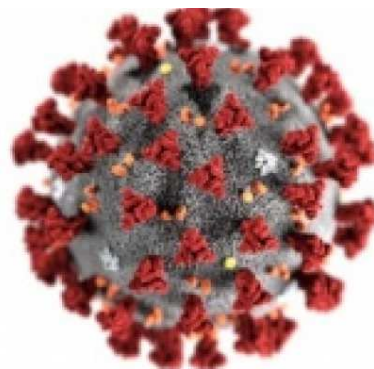




COVID-19



## ADMINISTRATION COMMUNALE

Suivant les directives du Conseil d'Etat et afin de contribuer à enrayer la propagation du coronavirus, les services de l'Administration communale ont été réduits au minimum ; la Maison de Commune a été fermée au public.

Une permanence quotidienne est néanmoins assurée par chaque service, atteignable par téléphone durant les heures de bureau. **Le numéro principal 021 843 91 35** vous dirigera vers le service compétent en cas de besoin.

Cette directive, entrée en vigueur dès le 16 mars et jusqu'à nouvel avis, permet de garantir la poursuite des activités communales, de manière réduite, sur la durée.

Nous vous remercions de votre compréhension.